

RAPPORT
N° 2013/E5/229

ASSEMBLEE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013

19 ET 20 DECEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DENOMINATION DE
L'AERODROME DE BASTIA-PORETTA EN BASTIA-MARIANA**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Avis sur le projet de changement de dénomination de l'aérodrome Bastia-Poretta en Bastia-Mariana.

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet de changement de dénomination de l'aérodrome Bastia-Poretta en Bastia-Mariana, et de prise en charge des frais induits.

Par délibération du 10 avril 2012, la Commune de Lucciana a sollicité la modification de l'appellation de l'aérodrome Bastia-Poretta en Bastia-Mariana.

Elle précise que l'aérodrome de Bastia-Poretta est situé en grande partie sur le territoire de la commune et plus particulièrement dans le périmètre immédiat de l'ancienne cité antique et médiévale de Mariana.

Le site archéologique de Mariana a fait l'objet de fouilles importantes qui ont mis au jour des vestiges très importants et notamment la seule basilique paléochrétienne de la fin du 5^{ème} siècle découverte en Corse.

Dans ce cadre, le projet d'un musée de France a été décidé en février 2013.

Cette demande de changement de dénomination est instruite par le Préfet de la Haute-Corse.

L'aérodrome de Bastia-Poretta étant propriété de la Collectivité Territoriale de Corse, le Préfet de la Haute-Corse m'a demandé par lettre du 8 juillet 2013, de bien vouloir saisir l'Assemblée de Corse pour avis sur ce projet en lui demandant de s'engager à prendre à sa charge tous les frais induits par ce changement de dénomination. Ces charges financières concernent essentiellement les modifications des panneaux de signalisation routière.

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

1) D'EMETTRE un avis favorable sur le projet de modification de la dénomination de l'aérodrome de Bastia-Poretta en Bastia-Mariana.

2) DE DECIDER que tous les frais induits par ce changement de dénomination, notamment les frais de modification de la signalisation routière seront pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DENOMINATION
DE L'AERODROME DE BASTIA-PORETTA EN BASTIA-MARIANA**

SEANCE DU

L'An deux mille treize et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération de la commune de Lucciana en date du 10 avril 2012,
- VU** la circulaire n° 003086 du 11 septembre 1999 du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer,
- VU** la lettre du Préfet de la Haute-Corse du 8 juillet 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

EMET un avis favorable sur le projet de modification de la dénomination de l'aérodrome de Bastia-Poretta en Bastia-Mariana.

ARTICLE 2 :

DECIDE que tous les frais induits par ce changement de dénomination, notamment les frais de modification de la signalisation routière seront pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI